

**Convergence Autismes Pluriels**

Nous vous informons de la création, le 18 octobre 2016, de l’Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901, « **Convergence Autismes Pluriels** », dont le Président est Jean-Didier Vincent.

**Le but de cette Association est d’œuvrer à la promotion et au développement de la pluralité dans le champ des autismes**.

Pour cela, elle rassemble dans un collectif, le plus grand nombre de personnes, associations et organismes concernés par les autismes : professionnels engagés dans la prise en charge et l’accompagnement des enfants, adolescents et adultes autistes dans les services publics et associatifs, personnes autistes, familles, citoyens concernés.

**Il faut en finir avec la guerre de l’autisme et l’illusion d’une vérité unique** sur les autismes, cesser de diviser les uns et les autres, et d’opposer de façon stérile les approches les unes aux autres, pour que puissent être apportées aux personnes autistes et à leurs familles les aides les plus adaptées et efficaces, et pour obtenir les moyens nécessaires à leur accueil.

**Convergence Autismes Pluriels a pour buts** de :

* soutenir la liberté de choix des usagers en défendant la diversité des propositions d’accueil, d’accompagnement, de soins et autres prises en charge

- être un espace de liaison, de communication et de diffusion des connaissances et des informations sur les autismes au public le plus large

* promouvoir la réflexion et la recherche scientifique
* défendre la pluralité de l’enseignement et des formations
* développer des partenariats actifs avec les institutions, associations et collectifs concernées par le champ des autismes
* représenter ses adhérents auprès des pouvoirs publics, des agences nationales et des institutions internationales.

**Convergence Autismes Pluriels appelle** **au débat ouvert,** aux échanges apaisés, au développement des recherches, à la collaboration, pour des aides plurielles, adaptées à chaque enfant, adolescent, ou adulte, en fonction de son âge, de ses difficultés, de sa situation et de son évolution, ainsi que de ses choix ou de ceux de sa famille.

**Nous demandons :**

1. La réactualisation des recommandations de bonne pratique par la Haute Autorité de Santé, en tenant compte de tous les travaux conduits depuis 2012,
2. L’élaboration d’un nouveau plan Autisme, en assurant une représentativité de tous les acteurs, que ce soit au niveau des associations de parents ou de celles d’usagers et des différents professionnels,
3. La garantie que les recherches engagées à ce jour pour évaluer des méthodes ou des dispositifs de prise en charge de l’autisme puissent être conduites jusqu’à leur terme, et que leurs résultats soient diffusés et pris en compte par la HAS,
4. La cessation immédiate de toute forme de conflit d’intérêt dans les domaines de la formation et du soutien à la recherche.

**Nous, professionnels, personnes autistes, familles, citoyens, demandons à tous,** que la raison l’emporte en garantissant la pluralité des expressions et l’ouverture aux différentes approches, et que la priorité commune demeure la prise en charge précoce et la création de places et de dispositifs en nombre suffisant pour accueillir les personnes autistes et accompagner leurs familles.

**Contacts :**

Mireille Battut : 06 80 87 78 93 battutm@orange.fr

Philippe Reliquet : 06 13 14 34 14 philippe.marie.reliquet@orange.fr

Tristan Garcia-Fons : 06 08 93 75 93 tgarciafons@gmail.com

Patrick Landman : 06 09 90 81 55 patrick.landman@wanadoo.fr

Jean Chambry : 06 60 10 10 48 j.chambry@wanadoo.fr

Email : collectifautismespluriels@gmail.com Facebook : Convergence Autismes Pluriels

**Conseil d’administration élu le 18 octobre 2016 :**

**Jean Didier Vincent**, Président : Neurobiologiste, Membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine

**Philippe Reliquet**, Vice-président : Parent d’enfant autiste, Co-auteur de « Ecouter Haendel »

**Richard Horowitz**, Vice-président : Pédopsychiatre

**Dominique Tourres-Landman**, Secrétaire : Pédopsychiatre

**Jean-Pierre Drapier**, Secrétaire adjoint : Pédopsychiatre

**Céline Cardon**, Trésorière : Directrice administrative du Centre jean Macé à Montreuil

**Mireille Battut**, coordinatrice : parent d’enfant autiste, présidente de l’association « La main à l'oreille »

**Florence Bronny**, coordinatrice : Psychomotricienne, présidente du SNUP

**Tristan Garcia-Fons**, coordinateur : Pédopsychiatre

**Patrick Landman**, coordinateur : Pédopsychiatre

**Jean Chambry**, coordinateur : Pédopsychiatre

**Véronique Chebat** : Pédopsychiatre

**Jean-François Havreng** : Pédopsychiatre, parent d’enfant autiste

**Antoine Rauzy** : Psychologue clinicien

Ce C.A. fonctionnera de manière ouverte pour conserver le caractère de fonctionnement collectif de notre association.

4 mois après son lancement en juin dernier sur Change.org, la lettre de notre collectif au Président de la république, appelant à la pluralité dans le champ de l’autisme, avait été signée par plus de 1500 personnes.

Nous appelons maintenant toutes les personnes et les associations concernées qui souhaitent nous soutenir ou participer à la réalisation de nos objectifs à adhérer au CAP

-------------------------------------------------------------------------------------------------

**Bulletin d’adhésion**

**Nom, Prénom : ---------------------------------------------------------------**

**Qualité ou profession : -----------------------------------------------------**

**Association ou établissement (éventuels) : -----------------------------**

**------------------------------------------------------------------------------------**

**Adresse : -----------------------------------------------------------------------**

**------------------------------------------------------------------------------------**

**Tél : ------------------------ Email : ---------------------------------------**

**J’adhère à Convergence Autismes Pluriels :**

* Cotisation membre personne physique ------------------ 10 euros

Etudiant, retraité, demandeur d’emploi ------------------ 5 euros

* Cotisation membre personne morale --------------------- 100 euros

Chèques à l’ordre de C.A.P. à adresser au CAP, 7 rue du Jambon, 93200 Saint-Denis